**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la commune de Serqueux s’est réuni à la salle de réunion de la mairie **le vendredi 15 octobre 2021** à 20h30 sous la présidence de madame CLAUDE Christelle Maire.

**Présents** : Mmes CLAUDE Christelle, , BELARGENT Julie, SCHROETER Emilie, SCHROETER Ursule Mrs BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, , THIBAUT Jean-Claude

**Absents** excusés : THIVET Eric donne procuration à Mme CLAUDE Christelle

 THIBAUT Johann donne procuration à Mme SCHROETER Emilie

**Secrétaire de séance** : SCHROETER Ursule

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 23/07/2021

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

* **ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ANNEE 2022**

Le Maire informe le conseil municipal que la commune bénéficie des services de l'assistance technique départementale dans les domaines de l’eau potable et de la voirie. Le Maire propose de proroger pour l’année 2022 son adhésion au service d'assistance technique dans le domaine énoncé aux mêmes conditions qu’en 2021 pour un montant annuel de 460.35€ . Adopté à l’unanimité .

* **RENOUVELLEMENT D’ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC (forêt communale).**

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour la commune d’adhérer au processus de certification PEFC afin d’apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable. C’est pourquoi le conseil municipal, à l’unanimité, accepte de prolonger son engagement pour une période de 5 ans à compter du 1/01/2022 moyennant une contribution annuelle de 123.86€ .

* **ACCEPTATION D’ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l’encaissement

 -d’un chèque de 5235.24€ de la société VIVINTER concernant le remboursement des indemnités journalières d’un agent placé en congé mi temps thérapeutique.

-d’un chèque de 58.60€ concernant un remboursement de trop versé à la société Yvelin (assurance du personnel)

-d’un chèque de 306.69€ de Groupama suite à une renégociation du contrat d’assurance communale.

* **SUBVENTION A L’AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SERQUEUX :**

Afin de régulariser la subvention de l’année 2020 , le conseil municipal décide de verser pour l’année 2021 la somme de 1140€ à l’amicale des sapeurs-pompiers de Serqueux .

* **REGLEMENT INTERIEUR :**

Après l’élaboration du règlement intérieur du personnel communal par la commission du personnel, la validation du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne en date du 28/09/2021, le conseil municipal, à l’unanimité, adopte ce règlement intérieur qui entrera en vigueur au 1/01/2022.

* **COMPTE EPARGNE TEMPS :**

Le maire rappelle au conseil municipal que la mise en place du compte épargne temps avait été proposée à la séance du 23 juillet 2021 . Les modalités de ce compte épargne ont été présentées au comité technique du centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Marne et validées en date du 28/09/2021. Par conséquent le conseil municipal à l’unanimité adopte la gestion du compte épargne présentée et sa mise en place au 1/01/2022.

* **PARTICIPATION DE L’EMPLOYEUR A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS :**

Le Maire propose au conseil municipal qu’à compter du 1er janvier 2022, les agents communaux bénéficieront d'un forfait mensuel de 15 €, correspondant au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire.

Le conseil municipal à l’unanimité émet un avis favorable sur le principe.

La commune contactera le centre de gestion pour connaître les modalités d’application.

* **AFFOUAGES 2021 :**

Les habitants et résidents de plus de 6 mois dans la commune qui désirent un affouage peuvent se présenter à la mairie aux heures d’ouverture du secrétariat de mairie pour l’inscription sur le rôle qui sera ouvert du 8 au 22/11/2021. Le Maire rappelle que les affouagistes n’ayant pas fabriqué leurs affouages en 2020 ne pourront prétendre à un affouage pour l’année 2021. Le tarif de la taxe affouagère fixé à 35€ sera payé au Trésor Public après réception d’une facture.

**QUESTIONS DIVERSES :**

* Cérémonie du 11 novembre : La population y est cordialement invitée .
	+ 11h15 : dépôt de gerbe au monument aux morts
	suivi d’un vin d’honneur à la salle des fêtes dans les respect des gestes barrières .
* Vente des bois du 30/09/2021 :

Lot de chênes en bordure de route pour un montant de 20417€

Lot de chênes et de charmes (coupes 52/38/36) pour un montant de 5488€

Les ventes pour l’année 2021 s’élèvent à 98148€ .

* Salle des fêtes :

Monsieur Thibaut Jean-Claude réitère sa demande concernant la modification de l’installation de la gazinière à la salle des fêtes . Lors du passage de la commission de sécurité la question sera posée.

* Réseau d’eau potable :
* Dans le cadre des missions de conseil et d’assistance proposées par le conseil départemental de la Haute-Marne, une visite des ouvrages d’eau potable a été effectuée en avril 2021 .

Les conclusions et recommandations sont les suivantes :

Le service d’eau potable fait l’objet d’un suivi régulier qu’il convient de poursuivre.

Le renouvellement du réseau d’eau potable et de ses ouvrages permettra d’améliorer le rendement ainsi que la défense incendie de la commune.

Il est conseillé à la commune d’alterner l’utilisation des pompes 1 et 2 au niveau du forage de la ferme du Haut Pont afin d’allonger la durée de vie de la pompe 1.

* Le rapport d’opération de nettoyage et désinfection du château d’eau effectué annuellement par la société Aquaflexo ne présente aucun commentaire particuliers.

Le Maire,

CLAUDE Christelle

La séance est levée à 22h50

 A Serqueux, le 19/10/2021

 Le Maire,

 CLAUDE Christelle